

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 DECEMBRE 2007**

Délibération
n° 2007.12.454

Village d'entreprises
Les Molines - Lot n°
3 "Fondations -Gros
oeuvre" : avenant n°
3

LE VINGT DECEMBRE DEUX MILLE SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **14 décembre 2007**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Marie-Claude COURNEDE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Guy DUPUIS, François ELIE, Martine FAURY, Brigitte FONTANAUD, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Rolland MIGNONNEAUD, Jean-Claude MOGIS, Cyrille NICOLAS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN

Ont donné pouvoir :

Jean DUMERGUE à Alain PIAUD

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard ALLIAT par Rolland MIGNONNEAUD, Patrick RIFFAUD par Marie-Claude COURNEDE, Gilles VIGIER par Brigitte FONTANAUD

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / VILLAGE
D'ENTREPRISES - LES MOLINES

Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD**

**VILLAGE D'ENTREPRISES LES MOLINES - LOT N° 3 "FONDATIONS -GROS OEUVRE" :
AVENANT N° 3**

Par délibération n°156 du 23 juin 2006, le conseil communautaire a approuvé le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la réalisation d'un village d'entreprises sur le site des Molines à Angoulême.

La commission d'appel d'offres du 25 janvier 2007 a attribué le lot n°3 « Fondations spéciales – Gros œuvre » à la société MANNALIN - 10 rue de Königswinter - 16104 COGNAC CEDEX pour un montant de 392 470,74 € HT.

Les deux précédents avenants ont porté le marché à 409 345,53 € HT soit une augmentation de 4,30 % par rapport au montant initial du marché.

Il est nécessaire de passer un avenant n°3 pour la réalisation des travaux suivants :

Travaux en plus value :

- réalisation d'un ouvrage béton pour soutènement
du portail îlot B 1 892,80 € HT

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 22 novembre 2007,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°3 au lot n°3 « fondations spéciales – gros oeuvre» confié à la société MANNALIN - 10 rue de Königswinter - 16104 COGNAC CEDEX, pour la réalisation d'un village d'entreprises sur le site des Molines, ayant pour objet la réalisation de travaux supplémentaires d'un montant en plus value de 1 892,80 € HT.

Le marché est porté à 411 238,33 € HT, soit une augmentation de 4,78 % par rapport au montant initial.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget annexe développement économique - article 2313.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<p>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</p> <p>03 janvier 2008</p>	<p>Affiché le :</p> <p>03 janvier 2008</p>